



Le bénévolat, un don ?

Tanguy Chatel

► **To cite this version:**

| Tanguy Chatel. Le bénévolat, un don ?. Ethica Clinica, 2010, pp.4-11. <halshs-00707111>

HAL Id: halshs-00707111

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00707111>

Submitted on 18 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Par Tanguy Châtel
Sociologue à l'Observatoire National de la Fin de Vie (France)
Accompagnant bénévole en soins palliatifs (ASP fondatrice, Paris)
Paru dans la revue *Ethica Clinica*, n°60, dec 2010, p4-11

Une enquête récente montre qu'aujourd'hui, environ dix-huit millions de français (soit plus d'un français sur trois de plus de quinze ans) donnent gratuitement de leur temps, un quart d'entre eux n'hésitant pas à y consacrer plusieurs heures chaque semaine¹. Dans le domaine caritatif, ce sont même trois millions et demi de personnes qui exercent une activité bénévole auprès des plus démunis, que ce soit à travers des organisations laïques (croix-rouge, restos du cœur, associations d'aide aux malades, ...) ou confessionnelles (secours catholique, aumôneries...). Cette enquête dresse donc un tableau d'une France fortement bénévole, ce qui peut surprendre dans le contexte actuel marqué par l'individualisme et le mercantilisme. Au-delà des lectures immédiates que l'on peut en faire, il importe d'apporter un éclairage plus profond sur les ressorts de l'action bénévole afin d'apprécier la portée réelle d'une telle information et ses incidences dans le domaine éthique.

Le bénévole gratuit

Selon le dictionnaire Le Robert, le « bénévole » est quelqu'un :

- 1- Qui fait quelque chose de bonne grâce (sens littéral)
- 2- Qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement (sens commun)

D'une manière générale, c'est le deuxième sens qui vient le premier à l'esprit. Pour tous, le bénévole est d'abord quelqu'un qui agit gratuitement, c'est-à-dire sans percevoir de rémunération, même si la définition précise qu'il agit également « sans obligation », c'est-à-dire librement. Dans l'esprit commun, le bénévolat est donc caractérisé par les deux critères d'absence de contrainte et d'absence de contrepartie². Toutefois, il s'agit là d'une définition objective qui ne s'intéresse qu'aux formes extérieures de l'action du bénévole, et non à ses ressorts personnels (motivations, état d'esprit). Il s'agit donc d'une définition trop formelle pour permettre de saisir quelque chose de la subtilité, et donc de l'éthique, du bénévolat.

Dans notre culture chrétienne occidentale, la figure fondatrice du bénévole – en particulier du bénévole caritatif qui nous retiendra plus particulièrement ici – est celle du « bon samaritain »³. Celui-ci apparaît dans l'évangile de Luc et vient illustrer la notion de charité (en latin, *caritas*). Dans ce texte en forme de parabole, un samaritain rencontre un juif laissé pour mort au bord du chemin. Alors qu'à l'époque une grande animosité opposait les juifs et les samaritains, ce voyageur est subitement saisi et, contre toute attente, s'arrête là où des juifs passés avant lui ont préféré poursuivre leur chemin. « Il s'approche, il panse ses blessures et lui verse de l'huile et du vin. Puis il l'emmène au gîte où il prend soin de lui. Le

¹ Sur les 18,3 millions de bénévoles, 49% d'entre eux sont membres d'une association, 19% membres d'une autre organisation et 32% sont des bénévoles spontanés de proximité. Source : enquête France bénévolat/IFOP/Crédit mutuel, Septembre 2010.

² Ainsi, le bénévole, agissant librement et sans contrepartie financière, se distingue du salarié, lequel est placé en situation de dépendance et perçoit une rémunération pour son travail.

³ On laissera de côté dans cette étude le bénévolat culturel, syndical, sportif, etc., généralement mis en œuvre pour servir les intérêts d'un groupe d'individus auquel le bénévole appartient, pour ne s'intéresser qu'au bénévolat caritatif, lequel consiste dans une assistance directe à des personnes vulnérables (exclus, malades...) auxquelles le bénévole est normalement étranger.

lendemain, il prend deux deniers, les donne à l'hôtelier et dit : "Prends soin de lui. Ce que tu dépenseras en plus, moi je te le rendrai à mon retour" »⁴. Cette parabole illustre magnifiquement que celui qui se porte ainsi, librement et gratuitement, au secours d'un nécessiteux, d'un *étranger*, commet l'acte moral le plus élevé qui soit. Ce faisant, il se hisse au sommet de son humanité et même, affirme Saint Paul, au plus près de Dieu⁵. Pendant des siècles, l'aide aux plus démunis s'est fondée sur cette haute figure de la charité. Mais avec la sécularisation de la société⁶, la charité, identifiée à une valeur individuelle et religieuse, fut progressivement écartée, jusqu'à devenir quelque peu désuète avant de disparaître quasiment du vocabulaire commun. Elle fut dans le même temps supplantée par son pendant laïque, la solidarité, identifiée à une valeur sociale et républicaine et, de ce fait, plus acceptable dans le nouveau contexte. La lutte contre l'exclusion prit le pas sur l'amour de Dieu comme justification de l'assistance à autrui. Des images plus sociales (l'exclu) ou philosophiques (l'« autre ») qui soulignent plus la différence vinrent remplacer l'image trop religieuse du « prochain » qui insistait davantage sur la ressemblance.

En dépit de ce glissement, la figure du « bon samaritain », quoique d'origine religieuse, a continué de façonner les esprits et constitue toujours un des piliers de la culture occidentale. Cette représentation de quelqu'un qui, sans raison objective, vient porter secours à un étranger en lui consacrant un peu de son temps, voire de son argent, sans en retirer (au moins dans le registre matériel) aucun bénéfice personnel reste profondément illustrative de l'abnégation et du dévouement. Elle demeure encore aujourd'hui emblématique du Bien, l'expression « bon samaritain appartenant désormais au langage courant.

Cette figure est également, dans l'esprit général, emblématique de l'acte libre et gratuit type : le don. En effet, le bon samaritain de la parabole donne non seulement son attention, mais également son argent. Le don est défini par Le Robert comme le fait d'abandonner quelque chose à quelqu'un « sans rien recevoir de lui en retour ». L'absence objective de contrepartie est généralement considérée comme l'élément indispensable qui caractérise le don. Illustration d'une société qui érige l'argent en valeur suprême, l'époque contemporaine semble encourager et valoriser surtout le don financier au point qu'on peut croire qu'il serait aujourd'hui la forme moderne du don. Chaque année, des millions de personnes donnent de l'argent à des organisations caritatives pour soutenir leur action. Et c'est essentiellement sous cette forme que les manifestations télévisuelles (du type téléthon), les appels à venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou encore les campagnes publicitaires pour les associations caritatives, viennent solliciter la générosité populaire à grands coups d'injonctions « donnez ! ». De son côté, l'État favorise également les dons sous forme financière en accordant aux donateurs un avantage personnel sous la forme d'une réduction d'impôt qui s'avère souvent déterminante. Ainsi, la forme contemporaine du don se résume-t-elle de plus en plus au don d'argent. Pour autant, les modalités d'incitation et de rétribution, même indirectes, du don financier tendent à en faire de moins en moins l'acte libre et gratuit qu'il est théoriquement.

Pour autant, c'est encore le don en actes plus qu'en argent qui conserve la plus grande aura de vertu et c'est donc le bénévole qui semble encore aujourd'hui incarner le plus complètement la figure du don puisque, agissant gratuitement, il « se donne pour rien » (Le Robert). Et plus que tout autre, le bénévole caritatif, héritier de la charité et incarnation de la solidarité, actuel descendant du « bon samaritain », modèle vivant du don prétendument « pur ».

⁴ Lc 10, 34-35, traduction Elie Chouraqui, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.

⁵ Cf. 1 Co 13,13

⁶ La sécularisation est le processus historique de perte d'influence des religions sur la chose publique Historiquement, il a été amorcé dès le siècle des Lumières avant de croître fortement au 19^{ème} siècle, puis d'éclater à l'aube du 20^{ème} avec notamment la loi sur l'éducation obligatoire et l'enseignement public laïc (1882) et la loi de séparation des Églises et de l'État (1905), jusqu'à s'installer aujourd'hui, à travers la laïcité, comme un des plus importants principes républicains. Lire Baubérot J., Histoire de la laïcité en France, Paris, PUF (Que sais-je ?), 4e édition, 2007.

Mais le bénévole endosse également aujourd'hui un costume social et même politique : celui du « résistant », faiseur de société dans un monde de plus en plus éclaté. Soucieux d'autrui, il se situe aux antipodes de l'individualisme contemporain ; agissant librement et sans intérêt personnel, il s'oppose à l'utilitarisme ambiant ; agissant gratuitement, il contre le matérialisme mercantile ; prenant et offrant son temps (qui est peut être aujourd'hui un bien encore plus précieux que l'argent), il s'affranchit de l'urgence et de la tyrannie de l'immédiateté.

Serait-ce parce que l'économie se porte mal que le bénévolat se porterait si bien ? Serait-ce parce que le lien social naturel est si malmené que le bénévolat posséderait une telle vigueur ? Le bénévolat est-il une réaction contre les excès d'une modernité individualiste et mercantile marquée par la recherche de l'intérêt, une sorte de « palliatif » devant les insuffisances morales, sociales, économiques pour tenter de conserver une certaine vitalité sociale, un souffle collectif ? Ainsi, le bénévole apparaît-il donc volontiers comme le possible sauveur d'un modèle social abimé : par sa force morale, il est censé pallier aux faiblesses morales d'une société cupide et individualiste ; par son action responsable, il est censé pallier aux carences de la solidarité institutionnalisée qui ne suffit plus vraiment à répondre aux besoins des plus démunis. Ainsi auréolé des vertus les plus hautes car les plus rares (il est dépeint comme altruiste, disponible, désintéressé...), le bénévole caritatif représente un idéal moral subversif, dont le cœur serait le don désintéressé.

Toutefois, au-delà de ces représentations convenables et convenues, presque romantiques, on doit se demander sérieusement si le bénévole est réellement un tel être de don, ou si cette identification ne viendrait pas plutôt servir de caution morale à une société passablement *démoralisée* ? Pour cela, nous allons nous intéresser un peu plus finement à la réalité de la condition de bénévole.

Le bénévole bienveillant

Les deux critères, l'absence d'obligation et l'absence de contrepartie, que retient de prime abord le dictionnaire, s'avèrent en effet en réalité insuffisants à définir l'action bénévole. S'ils permettent d'appréhender la réalité objective du bénévole par son extériorité en lui conférant au passage une sorte de « statut » social et moral, ils ne permettent cependant pas d'appréhender, de manière plus subjective, ses ressorts intérieurs, sa dynamique personnelle, ni de vraiment comprendre son éthique spécifique.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'on peut aussi entendre l'autre sens du mot « gratuit » qui est : « qui n'est pas déterminé par des motifs extérieurs ou des considérations rationnelles » (Le Robert). La gratuité du bénévolat serait donc peut être plus intérieure qu'extérieure... Il nous faut alors prendre appui également sur l'autre sens du mot bénévole : « qui fait quelque chose de bonne grâce », lequel nous invite à entrer davantage dans le cœur du bénévole. Ce sens qui fut d'ailleurs historiquement le premier a été aujourd'hui relégué en seconde position et l'expression « de bonne grâce » lui confère d'ailleurs une coloration quelque peu désuète. Pourtant, il constitue sans doute la clé de compréhension de la singularité de la posture de bénévole.

Étymologiquement, bénévole vient du latin *bene volens*, qui signifie bonne volonté. Ainsi, le bénévole est avant toute autre chose un être de bonne volonté, littéralement un être *bienveillant*. En effet :

- D'abord, le bénévole est quelqu'un qui *veut bien* le faire : il est disponible et disposé à aider autrui ;

- Ensuite, le bénévole est quelqu'un qui *veut bien* faire : il est consciencieux et veut accomplir une action soignée ;
- Enfin, le bénévole est quelqu'un qui *veut* faire du *bien* : il s'engage personnellement et ambitionne d'accomplir une soignante.

La bienveillance est donc ce triple exercice de bonne volonté. Il s'agit de bien plus que cette simple qualité de gentillesse dont on affuble ordinairement le bénévole. En effet, il ne suffit pas d'être gentil, ni même disponible pour être bénévole ! Il faut en plus avoir en plus le souci d'agir de manière qui soit à la fois soignée et soignante, c'est-à-dire de manière éthique. En cela déjà, le bénévolat déborde significativement le champ du don qui n'engage pas nécessairement le donateur dans une morale ni sans une action réelle si fine. Celui qui *veut bien* est donc quelqu'un qui a été saisi par une émotion (« pris aux entrailles » dit le récit du samaritain) et, à la suite, se met librement et éthiquement en mouvement vers autrui, avec le désir et l'espoir de lui faire du bien. La bienveillance est donc la qualité première des bénévoles, leur motivation, qu'ils expriment ordinairement dans les différentes enquêtes par l'envie d'être utile.

Le bénévole bienfaisant

Pour autant, il ne suffit pas non plus de bien vouloir (*bene volens*) pour être bénévole. Encore faut-il également, autant que possible, bien faire (*bene facere*). La qualité seconde du bénévole est donc littéralement la *bienfaisance*, manifestée d'une triple manière :

- D'abord, le bénévole est quelqu'un qui s'efforce de *faire bien* : son action se doit d'être effectivement soignée, véritablement bien faite ;
- Ensuite, le bénévole est quelqu'un qui s'emploie à *faire du bien* : son action vise à procurer un *bienfait*. Elle doit s'efforcer d'être juste (principe de justesse)⁷.
- Enfin, le bénévole doit pouvoir juger a posteriori qu'il a *bien fait* (d'agir). Si son acte a été juste, c'est-à-dire s'il a réellement fait du bien (ou tout au moins dirait-on aujourd'hui plus de bien que de mal), le bénévole peut alors justement considérer qu'il a bien fait d'agir (principe de justice). L'action juste procure alors légitimement une satisfaction morale également bienfaisante pour le bénévole.

Le bénévole en passant de l'émotion à l'intention (état de bienveillance), puis de l'intention à l'acte (action de bienfaisance) se comporte alors, à l'image du samaritain, véritablement comme un *bienfaiteur* pour l'étranger⁸. Il est regrettable que le terme bienfaiteur tende aujourd'hui à être trop souvent réservé, là encore signe des temps, à ceux qui se contentent de faire un geste financier particulièrement remarqué.

⁷ Une précision s'impose. Si la bienfaisance consiste à « faire du bien », elle ne consiste cependant plus de faire du bien à autrui malgré lui. L'éthique moderne en cela se distingue significativement de la morale ancienne. Longtemps, le premier principe moral fut la non-malfaisance (le *primo non nocere*, « avant tout ne pas nuire » d'Hippocrate) qui conduisait trop souvent à s'abstenir au nom d'un principe de précaution. Il fut alors, plus tard, subordonné au principe de bienfaisance illustré par la théorie du double effet théorisée par Thomas d'Aquin et permettant plus largement d'agir : une action se justifie si ses effets bénéfiques l'emportent sur ses éventuels effets dommageables. Très récemment, ces deux principes ont été à leur tour supplantés par le principe d'autonomie érigé aujourd'hui en principe premier. En application de cette « hiérarchie des normes » éthiques, nul ne saurait désormais se voir imposer une action, même bienfaisante, qui serait contraire à sa volonté. C'est sur ce fondement que tout patient est désormais légitime à refuser un traitement qui lui serait pourtant bénéfique dès lors qu'il est établi que sa décision est suffisamment éclairée (Loi « Droits des malades et fin de vie » dite « Loi Leonetti » du 22 avril 2005). Il n'en demeure pas moins que vouloir faire du bien doit demeurer une perspective légitime même s'il ne s'agit aujourd'hui plus de vouloir faire du bien à tout prix, mais plus sobrement d'agir avec l'espérance de faire du bien.

⁸ « Bénévole » renvoie inévitablement à l'étranger. On n'accomplit pas des actions « bénévoles » pour soi-même ni pour ses proches à l'égard desquels on a quelques obligations morales et civiles. On n'aide pas « bénévolement » ses parents à traverser la rue ni ses enfants à faire leurs devoirs. Le bénévolat renvoie donc nécessairement à l'idée de service accompli pour l'autre en tant qu'étranger au cercle immédiat.

Le bénévole et le bénéfice

La notion de bienfaisance nous propulse alors directement au cœur d'une autre notion qui peut paraître incongrue ici : celle de *bénéfice*. On peut tiquer de voir ici rapprochées les notions de bénéfice et de bénévole qui ressortent ordinairement comme antagonistes. En réalité, bienfaisance et bénéfice partagent exactement la même étymologie : *bene facere*. Le bénéfice est littéralement le fruit de ce qui a été bien fait. Le bénévole qui aurait bien agi serait-il alors légitime à tirer un quelconque bénéfice personnel de son action ?

Voilà qui vient quelque peu perturber la définition du bénévole agissant par pure gratuité, c'est à dire, selon le dictionnaire, « pour rien ». Qui peut prétendre faire quelque chose « pour rien » ? Peut-on réellement donner à quelqu'un sans jamais « rien recevoir de lui en retour » ?

Dans son très célèbre « essai sur le don » publié en 1924, le sociologue français Marcel Mauss montra sans ambiguïté que le don « pur » (prétendument désintéressé, sans contrepartie) est soit une illusion masquant des motivations inavouées, soit une source de violence⁹. A partir d'une observation rigoureuse des mœurs de plusieurs tribus primitives, Mauss démontra que ce type de don est en réalité un puissant facteur de déséquilibre relationnel dans la mesure où il élève le donateur en rabaisant symétriquement son débiteur. Le don provoque alors un trouble social sérieux avec un risque élevé de dégénérer en violence. Aussi Mauss notait-il que tout don produit *de facto* une « obligation de rendre » (qu'il nomma « contre-don ») visant à rééquilibrer la relation et à pacifier le lien social. Cet essai fondateur a tracé la voie d'une autre compréhension du don en l'envisageant comme un acte légitimement non dépourvu d'intérêt.

Dans le sillage de Mauss, Alain Caillé exprime les choses en ces termes : « le don n'est nullement "désintéressé". [...] L'acharnement des religions ou de nombreux philosophes à chercher un don pleinement désintéressé est donc sans objet. Il repose sur une confusion entre désintéressement et désintérêt. Le don ne doit pas être pensé sans intérêt ou en dehors de lui, mais contre l'intérêt instrumental »¹⁰. Ce que Caillé exclut du don, c'est l'intéressement, à savoir l'instrumentalisation de l'autre à des fins personnelles, et non l'intérêt, le fait de s'intéresser à l'autre pour lui-même, qui n'exclurait nullement la possibilité d'un certain bénéfice personnel¹¹. Pour Caillé, le vrai don ne saurait être exempt d'intérêt : il se caractériserait même par la nécessité de ce qu'il appelle un « intérêt désintéressé » afin de générer une économie relationnelle saine.

L'analyse empirique le montre pourtant : personne ne fait du bénévolat tout à fait pour rien, ne serait-ce que parce qu'il ou elle a quelques motivations personnelles à le faire (le besoin de se sentir utile notamment). Que fait-on, qu'induit-on alors quand on laisse croire qu'on agit sans rien recevoir en retour ? Ou encore quand on répond hâtivement et si conventionnellement « de rien... » à quelqu'un qui nous remercie simplement pour une aide ou un cadeau offerts ? Une telle affirmation sous-entend que l'action considérée compterait pour rien aux yeux de son auteur alors même qu'elle peut revêtir une importance considérable pour son bénéficiaire. C'est notamment le cas quand on consacre du temps à accompagner des exclus ou des malades isolés. N'est-ce pas en effet implicitement violent de laisser croire par exemple à un malade pour qui la visite d'un bénévole peut représenter le moment phare de sa morne journée, que cela ne compte « pour rien », que cela ne représente rien pour celui-ci ? N'est-ce pas insidieusement lui laisser croire qu'il n'est rien, qu'il est parfaitement interchangeable, et que ce que ce bénévole fait pour lui, il le ferait de la même manière pour n'importe qui ? *N'importe qui* ? Nous devons donc mesurer que, malgré les

⁹ MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie, Essai sur le don*, Paris, PUF, Quadriges, 1999.

¹⁰ CAILLÉ Alain, *Anthropologie du don*, Paris, La découverte, 2007.

¹¹ La loi de 1901 reconnaît d'ailleurs que si les associations n'ont pas vocation à dégager des bénéfices, elles sont cependant autorisées à en faire, à condition toutefois de ne pas les redistribuer à leurs membres mais de les réaffecter à leur activité.

apparences, malgré la bienséance, une telle attitude et un tel propos sont en réalité de nature à blesser celui que l'on prétend aider ou aimer.

Celui qui prétend agir pour rien, gratuitement, soumet l'autre de deux manières possibles :

- soit il prétend que son aide n'est rien et ce faisant il nie l'autre en tant que personne singulière en la réduisant presque au rang d'objet ;
- soit il prétend que ce don a une valeur mais il refuse qu'il puisse avoir une contrepartie. Ce faisant, il assigne l'autre à une position de débiteur rendu incapable de rendre et induit une relation déséquilibrée.

Dans les deux cas, il ne saurait s'agir d'une attitude véritablement bienfaitrice.

La seule voie réellement éthique est d'assumer que ce geste, même bienfaitrice, *n'est pas gratuit*. Il n'est pas rien, il n'est pas pour rien. Il a une valeur et comporte une contrepartie, même subtile. On l'observe tout particulièrement dans le bénévolat caritatif où il existe bien une contrepartie, mais où le bénéfice retiré n'est évidemment pas financier. Il est d'un autre ordre, relationnel, à travers la rencontre, souvent sincère, avec ces personnes exclues, âgées, handicapées ou encore malades, et leur confiance inouïe à offrir en partage un peu de leur cheminement et de leur condition. Se tenir au plus près de la condition humaine la plus dépouillée permet alors d'éprouver en écho quelque chose de soi-même et constitue souvent alors une puissante et généreuse leçon de vie. A se demander souvent qui accompagne qui... Les bienfaiteurs caritatifs confessent volontiers qu'ils savent ce qu'ils reçoivent, moins bien ce qu'ils donnent.

La personne aidée, même quand elle est à terre, peut alors réaliser qu'elle demeure, en dépit de sa situation de dépendance, un être de don au sens maussien, c'est-à-dire un être pleinement capable de rendre, et donc de faire encore société. Elle peut mesurer qu'elle demeure encore, malgré une apparente impuissance, un être capable de bienfaitrice envers celui qui est pourtant censé l'accompagner. Veiller à rétablir l'autre, surtout quand il est à terre, comme un être de don, en lui signifiant ne serait-ce que l'impact qu'il a dans notre propre vie est un impératif et le ressort éthique de fond de la bienfaitrice. C'est à cette condition que la personne aidée peut elle aussi prendre conscience de ses capacités toujours intactes de bienveillance et de la bienfaitrice et de réaliser ainsi qu'elle conserve, de manière inaltérée, toute sa dignité d'homme, ce que la représentation d'un don prétendument « pur » tend hélas à occulter.

Ainsi, le bénéfice mutuel est-il légitime et même plus, nécessaire à l'économie secrète et paisible du bénévolat. Le bienfaitrice doit pouvoir explicitement reconnaître qu'il est également le bénéficiaire de la relation. Il doit pouvoir assumer et avouer sans complexe ni fausse pudeur que cette relation lui procure un bienfait en retour qui le vivifie réellement. A cette condition, elle peut alors cesser d'être pensée de manière unilatérale et faussement vertueuse.

Toutefois, il importe que le bénéfice ne soit pas être recherché pour lui-même en premier, sous peine que la relation d'aide ne devienne au fond instrumentalisée et inéthique. Dans la mesure où il n'est pas recherché pour lui-même mais qu'il vient éventuellement par surcroît, ce bénéfice, alors qualifié d'*incident*, est juste et éthique. S'agissant alors d'un bénéfice effectif, le bénévolat perd de fait son critère classique de gratuité puisqu'il n'est pas et ne doit d'ailleurs pas être accompli « pour rien ».

Le bénévole gracieux

La définition classique du bénévolat pensé comme un don accompli « sans rien recevoir en retour » se révèle dès lors trop stricte et même antinomique avec les objectifs visés : aider vraiment l'autre et créer un lien paisible et sain. Le geste bénévole ne doit donc pas être pensé comme gratuit, mais beaucoup plus finement comme un geste gracieux.

Gracieux est d'ailleurs l'adjectif qui initialement s'appliquait aux personnes et signifiait autrefois « bienveillant, bon », ce qui dans le contexte du bénévolat demeure pleinement approprié. Principalement appliqué aux choses et aux relations, il signifie aujourd'hui « qui est accordé, sans être dû, sans que rien soit exigé en retour ». Cela correspond précisément à la notion de bénévolat telle que nous venons de le dévoiler. En effet, si dans le bénévolat, aucun retour n'est exigé, il est normalement espéré et même souvent réel. Pouvoir espérer sans exiger, pouvoir recevoir sans avoir rien induit, est une véritable posture conforme aux principes de l'éthique moderne : l'exercice constant d'une vigilance intérieure qui soit respectueuse de l'autonomie du sujet, bienveillante, bienfaisante et non-malfaisante¹².

L'hypothèse d'un bénéfice non prémédité mais nécessaire, d'un retour sur bénévolat (on pourrait également, suivant Alain Caillé, parler de « retour sur intéressement » et même de « retour sur investissement » tant les bénévoles sont souvent investis dans leur tâche !) répond parfaitement à l'étymologie du mot gracieux. Gracieux provient du latin *gratiosus* qui signifie « obligeant ». Au sens maussien, le don n'est donc pas gratuit, mais plutôt gracieux à travers l'obligation (légitime) de rendre qu'il engendre.

Gracieux nous introduit également dans le registre de la grâce, c'est-à-dire du mystère. Il permet de souligner que la relation est une alchimie mystérieuse qui déborde largement la maîtrise humaine. Elle suit ses voies propres et conserve en toutes circonstances ses espaces de surprise et de fécondité insoupçonnée. On voit bien à quel point le qualificatif de gratuit appauvrit considérablement la notion de bénévolat et à quel point celui de gracieux l'introduit dans un registre plus complexe et plus complet.

Il en résulte que la vision exclusivement « altruiste » du bénévolat ne rend pas compte de la profondeur relationnelle à laquelle peut conduire une juste posture de bénévole. Plus que l'altruisme, trop souvent unilatéral et trop souvent mal compris comme le sacrifice de soi au bénéfice exclusif de l'autre, c'est bien davantage la notion d'altérité, de face à face, de va-et-vient, voire de cœur à cœur entre deux *alter-ego* qui peut nous introduire dans la finesse de l'éthique du bénévolat.

C'est sans doute cette représentation qui le caractérise le plus finement en venant souligner à parité la ressemblance autant que la différence. Le bénévole ne se donne alors plus à voir comme un être de don, mais davantage comme un être de partage, dans un mouvement où se donnent et se reçoivent la richesse de deux humanités qui se confient l'une à l'autre.

¹² Vigilance provient d'ailleurs du mot veiller et nous ramène à la bienveillance. Sur la vigilance comme concept éthique, on se référera à l'ouvrage de Sylvie Pandelé, *La grande vulnérabilité - fin de vie, personnes âgées, handicap, Esquisse d'une éthique de l'accompagnement*, Paris, Seli Arslan, 2010.

Conclusion : le bénévole, un amateur compétent et gracieux

Nous avons vu que l'automatisme qui conduit à penser la gratuité comme le critère essentiel, sinon exclusif, du bénévolat masque hélas considérablement la portée de cet engagement et la profondeur de l'attitude éthique à laquelle il invite.

Car, il ne suffit pas d'agir gratuitement pour *être* bénévole comme il ne suffit pas non plus d'être simplement « gentil ». D'un point de vue éthique, l'action bénévole repose sur la capacité à être bienveillant (autrement dit à agir « de bonne grâce »). Elle repose ensuite, dans le respect de l'autonomie de la personne, sur le souci d'être bienfaisant, ce qui suppose *a minima* de disposer de quelques talents ou compétences. Elle repose enfin sur la capacité à accueillir de la part celui qu'on prétend aider un retour (un bénéfice incident) qui produise également un bienfait pour bénévole, établissant *de facto* la personne aidée comme étant elle aussi bienfaisante.

Il en résulte qu'il est particulièrement inapproprié d'enfermer le bénévole dans l'image d'un « pur » être de don. Il est autrement plus judicieux et même salutaire de le penser comme un être de partage, qui, sans doute, s'engage au départ dans l'idée d'une relation d'aide pour découvrir en chemin qu'il s'agit plutôt d'une relation d'accompagnement, de surcroît mutuel, et à ce titre porteuse d'une fécondité autrement plus ample.

Attardons nous pour finir à la question de la compétence. Trop souvent le bénévole est considéré, non sans un brin de condescendance, comme un amateur, par opposition au professionnel qui lui est normalement rémunéré. C'est là encore une représentation réductrice et inadéquate.

La compétence est nécessaire au cœur de la bienfaisance car comment être bienfaisant si on n'est pas un minimum compétent ? Il est manifeste que le champ d'action du bénévole s'étend aujourd'hui de plus en plus. Il en résulte qu'on attend du bénévole des compétences de plus en plus pointues, proches de celles qu'on attend d'un professionnel. C'est le cas dans domaine humanitaire qui recourt largement à des médecins, des psychologues ou des logisticiens non rémunérés. C'est aussi le cas dans le domaine de la gestion des associations où des compétences managériales, financières, juridiques, etc. pointues sont absolument requises. Dans la mesure où le bénévolat moderne devient de plus en plus responsable et donc de plus en plus « professionnel », ce qui est exclu, ce n'est pas la compétence, c'est l'amateurisme.

Pour autant, d'un point de vue éthique, le bénévole doit veiller à demeurer un *amateur*, c'est-à-dire littéralement quelqu'un qui aime : qui aime ce qu'il fait ; qui aime ce pour quoi et ceux pour qui il le fait. Ce n'est donc pas sans raison si l'adjectif gracieux signifie également « avenant, aimable ». Finalement, la qualité nécessaire (mais pas suffisante) pour être bénévole est peut être fondamentalement la disposition à agir par amour et avec amour (de l'acte, de l'autre, de soi...).

Il en résulte que même un professionnel rémunéré (un soignant, par exemple) peut agir *avec un cœur* de bénévole, c'est-à-dire avec générosité et bienveillance, d'une manière qui soit éthique et mutuellement bienfaisante.

Ainsi, bénévole est bien davantage un *état d'être* qu'une manière de faire qui serait simplement gratuite. Empreint de délicatesse, voire d'une profonde élégance au cœur de la relation, son plus haut trait est peut être de savoir simplement rester un amateur, tout autant compétent que gracieux...